

COMMANDE PUBLIQUE

Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

1 DOCUMENT - Publié le 21 mai 2026



Conseil d'Administration
Séance du 21 mai 2026 à 18h30

Au siège du conseil de Grand Lac, 1000 Boulevard Léprieux 78380 Athis-Malesherbes

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents justifiés	Pouvoir délégué à
1. Marie-Cécile BOUTIER	X		
2. Bernard BÉGIN	X		
3. Lucille BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTIER	X		
5. Stéphane BRUNO	X		
6. Jean-Philippe BÉGIN	X		
7. Anne-Cécile BÉGIN	X		
8. Anne-Françoise BÉGIN	X		
9. Anne-Françoise BÉGIN	X		
10. Anne-Françoise BÉGIN	X		
11. Nicolas BÉGIN	X		
12. John BOUQUET	X		
13. Jeanne BOUQUET	X		
14. Nicolas BOUQUET	X		
15. Ann-YVROU	X		

Autres présents non votants :

BARRÉ Sylvain	Responsable du service de lutte contre l'inondation
BALLET Benjamin	Responsable usages numériques
BONNET YVES Marie	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BORGAN Emma	Responsable du service juridique et procédures fiscales
BOUTIER Stéphane	Directeur de l'ERPAC des Grilles
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
COUS Félian	Directeur des ressources humaines
FABRE Hugot	Responsable du service communication
FERNANDEZ Isabelle	Administrateur système et réseau
GALJEFF Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du territoire et des actions de proximité
HÉROUET Mathis	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Aurélie	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAUNSSÈRE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Genevieve	Directrice de l'ERPAC Les Fontaines et de la résidence autonome de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERIN Bénédicte	Juriste

L'Assemblée a été tenue sur convocation du 10 mai 2026.

Un dossier de travail en trois parties identiques à celui transmis aux conseillers pour le tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 10 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut être l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général des Services ou devant le Tribunal administratif de Grande-Ville de France (Pôle de l'Etat, 20000 Rennes Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le Tribunal administratif de Grande-Ville peut être saisi par le voie de l'appelation "référé-suspension" sur le site www.tribunal-administratif.fr.



2026-05-21_DELIB15.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 10,8 MO)

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven



:
8h30-12h00
et 13h30-17h00



04 79 35 00 51